

REGLEMENT

I : OBJET

Article 1 :

« Ils font l’Afrique » (IFA 1) est un concours de rédaction d’articles organisé par le site d’informations www.africatopsuccess.com. La compétition, ouverte aux jeunes journalistes africains et passionnés de l’écriture web (18 à 35 ans), vise à primer les dix (10) plus belles histoires de l’Afrique Emergente dans divers domaines (entrepreneuriat, politique, beauté, mode, société, sport, culture, coup de gueule...).

II : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 2 :

IFA 1 est ouvert aux jeunes journalistes et passionnés de l’écriture web (18 à 35 ans) de dix pays d’Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Togo, Guinée, Mali, Niger, Côte d’Ivoire, Sénégal, Cameroun, Gabon, Tchad, Congo et République Démocratique du Congo).

Article 3 :

Les articles ainsi que les nom et prénoms, pays et contacts des candidats doivent être envoyés à l’adresse dg@africatopsports.com **avant le 25 mai 2017**

Article 4 :

Les contenus éligibles pour le concours doivent porter sur les plus belles histoires de l’Afrique Emergente dans divers domaines (entrepreneuriat, politique, beauté, mode , société, sport, culture, coup de gueule...).

Article 5 :

Les contenus éligibles doivent être sous forme de reportage, d’enquête, de dossier ou de portrait. Ils doivent contenir 800 mots au minimum et 1200 au maximum.

Chaque candidat ne peut soumettre qu’un seul article

Article 6 :

Les productions seront réalisées uniquement en français.

Article 7 :

Les 50 finalistes gardent le droit de propriété de leurs œuvres. Toutefois, ils autorisent les organisateurs de la compétition à en faire une large diffusion sur le site www.africatopsuccess.com et sur les réseaux sociaux.

III- PRIX

Article 8 :

Dix (10) lauréats seront désignés à l'issue de la compétition ; trois (3) parmi les articles qui auront reçu le plus grand nombre de commentaires sur le site www.africatopsuccess.com, deux (2) parmi les publications les plus partagées sur la page Facebook d'Africa Top Success. Les cinq (5) derniers candidats seront désignés par un jury composé de journalistes.

Seules les publications partagées à partir de la page Facebook officielle d'Africa Top Success seront comptabilisées.

Article 9

Chacun des 10 lauréats retenus à l'issue de la compétition recevra une enveloppe financière de cent mille (100 000) F CFA .

Le paiement se fera par virement bancaire quinze (15) jours après la publication de la liste des lauréats.

IV -JURY

Article 10 :

Le jury est composé de trois (3) professionnels des médias.

Article 11 :

Les critères spécifiques de sélection des œuvres sont les suivants :

- 1- originalité du sujet
- 2- pertinence du sujet
- 3- respect des normes/formats

V – RESPONSABILITE

Article 15:

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les œuvres soumises ne sont pas d'une qualité satisfaisante au regard des critères définis à l'article 11, ou si le nombre de réponses reçues est trop faible.

Article 16 :

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils sont amenés à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

VI- DISPOSITIONS FINALES :

Article 18:

Les participants sont liés par les dispositions du présent règlement.

Article 20 :

Ce règlement est accessible gratuitement sur le site www.africatopsuccess.com

Les demandes de renseignements, correspondances et autres envois concernant le concours sont fait à l'adresse suivante:

Direction Générale Africa Top Sport SA.

E-mail : dg@africatopsports.com

Tel : +228 90858256